

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 12 JUILLET 2023

Date de la convocation
6.07.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le douze juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAUT,
Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER,
Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME,
M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. JAGER, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT.

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Philippe RIGAUT

Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Prêt de matériel technique de la Ville de Loudun à d'autres collectivités : création
d'un nouveau tarif**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022, fixant les différents
tarifs pour l'année 2023, notamment ceux pour le prêt de matériel technique,

Considérant la demande d'une commune pour emprunter le scarificateur des services
techniques de la ville,

Considérant que ce matériel n'a pas été répertorié dans la délibération du 14 décembre
2022,

Il convient de procéder à la création d'un tarif pour 2023, à savoir :

⇒ Scarificateur (location machine nue sans tracteur) : 250 € la journée

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette
proposition et autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions de prêt à intervenir.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **17 JUIL. 2023**

Publié le : **17 JUIL. 2023**

Notifié le :